

Agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper communauté et de
Cornouaille
3 rue Pître Chevalier
CS 40002
29018 Quimper cedex

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 8 février 2010 à 15h50 heures, les membres du conseil d'administration de l'association, se sont réunis dans les locaux de l'Agence.

Le conseil est introduit par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par M. Marc Andro.

Il est constaté que 20 membres sur 22 sont présents ou représentés. Le nombre total de voix est ainsi de 22.

Le conseil d'administration est ainsi régulièrement constitué et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Désignation des membres du bureau
- Repositionnement du siège de l'Agence dans ses locaux
- Confirmation du programme partenarial
- Engagement de création d'un comité de stratégie économique

Désignation des membres du bureau

Conformément aux statuts, il est procédé à l'élection des membres du bureau, au nombre de 5. Sont désignés :

Président :

M. Bernard Poignant, Président de la Communauté d'agglomération Quimper communauté né le 19 septembre 1945 à Vannes
siégeant à l'Hôtel de Ville et d'agglomération – BP 1759 – 29107 Quimper cedex;

Vice-président délégué:

M. Marc Andro, Vice-président de Quimper communauté au développement économique, touristique et aménagement de l'espace
né le 24 octobre 1954 à Pont l'Abbé
siégeant à l'Hôtel de Ville et d'agglomération – BP 1759 – 29107 Quimper cedex;

Vice-président :

M. Nicolas Morvan, Président de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé né le 25 janvier 1975 à Pont l'Abbé
siégeant 3 rue Eric Tabarly – Kervidanou 4 - 29394 Quimperlé cedex;

Trésorier :

M. Jos Le Gall, Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Douarnenez
né le 20 octobre 1948 à Douarnenez
siégeant 75 rue Ar Veret – BP 225 – 29172 Douarnenez cedex;

Secrétaire :

M. Jean-François Garrec, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Quimper Cornouaille
né le 11 mars 1951 à Quimper
siégeant 145, avenue de Keradenec – 29330 Quimper cedex;

20 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Repositionnement du siège de l'Agence dans ses locaux

Depuis le 1^{er} février 2010, le siège de l'Agence Cornouaille Développement se situe
3 rue Pître Chevalier
CS 40002
29018 Quimper cedex

20 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Confirmation du programme partenarial

Ayant pris connaissance de ces dispositions, le conseil d'administration de l'Agence confirme le programme partenarial.

20 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Engagement de création d'un comité de stratégie économique

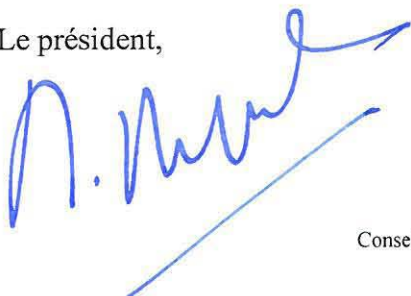
Le conseil d'administration décide de la création d'un comité spécifique, dédié à la stratégie économique du territoire. Le bureau conduira sa mise en place.

20 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Le président,



Le secrétaire,

